

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Aux termes de l'arrêté municipal n° 249 en date du 31 mars 2026, Monsieur le Maire d'Avion a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique concernant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, relative au projet d'agriculture urbaine sur le quartier de la République, dans le cadre du NPNRU du **vendredi 24 avril 2026 à 08h30 au vendredi 29 mai 2026 à 17h00**. Le siège de l'enquête est fixé en mairie d'Avion - place Jacques Duclos - 62210 – Avion.

Objet de l'enquête

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, mis à l'enquête et soumis à évaluation environnementale stratégique et à l'avis de l'autorité environnementale, a pour objectif de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme pour permettre la construction, par l'association Les Anges Gardins, d'une ferme et à y développer l'agriculture urbaine. Cette association est labellisée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociales et reconnue d'intérêt général en tant qu'atelier chantier d'insertion. 30 emplois d'insertion seraient à terme créés. Le projet consiste en la construction de deux serres d'environ 2 500 m² chacune et d'un bâtiment regroupant des locaux administratifs, vestiaires, hangar, de chambres froides, de stockage de légumes...L'emprise du projet sera de 4,6 hectares. La zone qui accueillera le projet est classée en secteur NL (secteur à caractère naturel destiné à accueillir des aménagements de loisirs). Cette classification n'est pas compatible avec la future utilisation prévue sur cette zone. L'objectif de la procédure d'urbanisme en cours est de classer la zone dans un nouveau secteur adapté à l'installation de la ferme urbaine (zone A – zone agricole). La modification porte sur le règlement (écrit et graphique) et comprend également l'ajustement du PADD –axes 1 et 2.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public sous format papier en mairie d'Avion, siège de l'enquête publique, - place Jacques Duclos - 62210 – Avion.

Une version numérique du dossier sera également accessible et téléchargeable sur le site internet de la Commune d'AVION : www.ville-avion.fr

Toute information complémentaire relative au projet peut être obtenue auprès de Monsieur Jean LETOQUART, Maire de la Commune.

Toute personne peut par ailleurs, sur sa demande écrite et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le maire d'Avion.

Modalités de recueil des observations et/ou propositions

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et/ou propositions sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet en mairie d'Avion aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur :

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.fermeurbaine@ville-avion.fr
- par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie d'AVION en mentionnant « confidentiel à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur Michel SUAREZ » - place Jacques Duclos - 62210 – Avion.

Permanences du commissaire enquêteur

Par une décision du 20 mars 2026, le tribunal administratif de Lille a désigné Monsieur Michel SUAREZ en qualité de commissaire enquêteur et Madame Sylvie CAYET en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales à la mairie d'AVION aux dates et heures suivantes :

- **Vendredi 24 avril de 09 h 00 à 12 h 00**
- **Mardi 5 mai de 09 h 00 à 12 h 00**
- **Mercredi 13 mai de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Vendredi 29 mai de 14 h 00 à 17 h 00**

Par décision motivée le commissaire enquêteur pourra, après avoir informé Monsieur le Maire d'Avion en sa qualité d'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger la durée de l'enquête publique pour une durée maximale de 15 jours.

Mise à disposition du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis à Monsieur le maire d'Avion dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public en mairie d'Avion pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions de délai et de durée, ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune d'AVION : www.ville-avion.fr

Décisions susceptibles d'être prises :

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joint au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.